L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Ville,
Imprimé par J. Sayon.

NOUVELLE-ORLEANS :
SAMEDI MATIN, 5 MARS 1836.

LISTE DES DIFFERENS CANDIDATS
Pour la prochaine administration.

Les élections devant avoir lieu le 1er. lundi d'avril *prochain.)*

POUR MAIRE :
L. U. GAIENNIÉ.

POUR RECORDER :
JOHN CULBERTSON.

ALDERMEN :

1er. District. { J. W. EACHARIE. GUSTAVE SCHMIDT.
2e. District— { SALOMON HIGH. FELIX LABATUT.
3e. District— { A. GRAILHE. H. CRUZAT.
4e. District— { ?, PREVAL.
5e. District { F. PERCY. X. LARA.
6e. District { J. BERRY. ?
7e. District { F. BUISSON. LOUIS ALLARD.

Les actionnaires de la Banque des Citoyens sont invités à se réunir aujourd'hui samedi 5 mars 1836, à 7 heures du soir, dans la salle Davis, afin de s'entendre sur le choix des directeurs de cette institution qui doivent être nommés le 7 du courant.

Le Bill pour la division de la ville a été sanctionné hier par son Excellence le Gouverneur White.

C'est aujourd'hui que le juge de la Cour Criminelle doit donner son opinion sur la motion de révision faite par les avocats de Washington Whitaker; la sentence sera définitivement prononcée.

Les trois individus arrêtés avant hier pour avoir essayé de faire évader Whitaker ont été examinés hier par le Maire, et n'ayant pu fournir cautionnement ils ont été envoyés en prison où, dit-on, ils sont tenus aux fers. Nous apprenons que l'un d'eux, William Moore, a été reconnu pour être le même individu condamné pour vol à une année d'emprisonnement.

Arrivée du navire Natchez du Havre—Bouilloire du Pyroscaphe crevée.

Le bateau à vapeur *Perseus*, en remontant le fleuve hier, ayant à la remorque le navire Natchez, parti du Hâvre le 17 janvier, a crevé sa bouilloire. Cet accident a coûté la vie à un des chauffeurs, et l'ingénieur lui-même est blessé.

Le Natchez fut obligé de mouiller auprès du fort Jackson et ne pourra se rendre à quai que demain. Nous devons nous attendre à recevoir des nouvelles intéressantes par cet arrivage.

Les passagers du Natchez sont arrivés sur le Post Boy.

La quantité de monnaie apportée par la Bonita et l'Attakapas est de $399,152; savoir : $206,000 par la première et $194,152 par l'Attakapas. On nous assure qu'une assez forte partie de cette somme a été achetée par un négociant de cette ville à un pour cent de prime et le prix payé en *billets* de banque.

Les courses ont commencé hier, avec éclat. Dans une course de 2 milles et retour, *Lady Wright*, cheval de 3 ans, appartenant à M. John F. Miller a deux fois battu *Sidney Burbidge*, à M. Hutchinson. La première course a été achevée en 4 minutes, la seconde, en 3 minutes 59 secondes.

Aujourd'hui, vers midi, il y aura une course de 3 milles et retour, entre deux célèbres chevaux. Elle sera suivie d'une autre, dans laquelle les propriétaires eux-mêmes, habillés en jockeys, monteront leurs chevaux.

Demain et Lundi, les courses continueront. *Lady Wright* est un cheval de ce pays et s'est placé au premier rang dans l'esprit des connaisseurs.

On assure que le message qui doit être envoyé par le maire au Conseil de Ville dans sa séance de ce soir, contient 17 *actes*, 350 *points*, 800 *virgules*, 200 points *d'interrogation, mais pas un seul* D'ADMIRATION.

RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE DES ETATS-UNIS.—Le Bill pour le renouvellement de la charte de cette banque, a été adopté le 17 février par les deux chambres de la législature de la Pennsylvanie, et approuvé le lendemain, *par le gouverneur* JOSEPH RITNER.

M. Silvestre de Souza Telles a été reconnu par le président des Etats-Unis consul général du Brésil auprès de notre gouvernement.

Nous sommes reconnaissans envers M. Levi Woodbury, secrétaire du trésor, de la promptitude avec laquelle il a répondu à notre requête et nous a envoyé les tableaux statistiques qui suivent, sur les importations et exportations de la Nouvelle-Orléans et la situation des terres publiques dans la Louisiane.

Il ne nous est pas possible de remplir la lacune laissée dans la colonne des *importations*, mais il est certain d'après un document authentique que les droits perçus à la douane de ce port, en 1803, ont produit une somme de $117,515. Il résulte de ce fait que nos importations ont au moins doublé depuis la cession de la Louisiane aux E.-Unis et que les exportations ont augmenté de plus d'un quart. Les importations ne s'élèvent, année commune, qu'à la moitié des exportations

Au reste, les faits parlent assez haut pour la Louisiane. Depuis qu'elle a été admise dans l'Union, le gouvernement général a reçu 120 millions de piastres, prélevés sur les importations de cette ville seule ; cependant le Congrès n'a pas alloué 2 millions pour aucun ouvrage qui intéresse l'Etat, ou qui lui appartienne. Encore ne faut-il pas oublier que le Congrès était obligé par l'acte de 1811 à céder à l'Etat 5 pour cent du produit de la vente des terres publiques situées dans ses limites pour être appliqués à l'éducation publique et aux améliorations intérieures. Déjà la vente de ces terres a donné au trésor plus de 2 millions, et cependant le dernier rapport du trésorier de l'Etat ne porte que $33,000 en recette. Certes si 33 sont le vingtième de 2000, nous devons avouer que nous n'entendons rien à l'arithmétique.

Mais comment la Louisiane pourrait-elle obtenir justice. Personne ne la réclame en son nom. Les membres de la Législature ont trop d'orgueil pour demander justice au gouvernement général et les représentans de la Louisiane au Congrès passent leur temps très agréablement à ne rien faire. Le général Ripley n'a pas présenté une seule résolution pendant tout le cours de la session ; le juge Porter a beaucoup parlé, sans agir, et M. Garland ne s'est occupé que de routes, des courriers et des appels nominaux. Seul, M. Johnson a-t-il souvenu qu'il représentait une partie de la population de la Louisiane.

TABLEAUX STATISTIQUES.

	Acres.
Superficie de l'Etat de la Louisiane par approximation,	31,463,040
Propriétés réclamées par des particuliers, estimées à	5,000,000
Il reste aux Etats-Unis	26,463,040
Superficie arpentée et vendue, le 30 septembre 1835,	767,415
Superficie arpentée, offerte en vente et sujette le 30 septembre 1835 au droit de préemption	5,583,596
Superficie arpenté non offerte en vente,	4,053,040
	10,405,981
Superficie non arpentée	15,957,059
Total	26,463,040

Les recettes, ou sommes payées par les acquéreurs, le 30 septembre 1835, s'élèvent à $1,162,590 88

Le montant net, ou la somme versée dans les caisses du trésor, à la même date, est $999,087 47

Bureau des Terres publiques, 16 février 1836.
JOHN M. MOORE.

TABLEAU du montant annuel des exportations de la Nouvelle-Orléans, depuis l'année 1804 jusqu'à 1835, inclusivement, et des importations depuis l'année 1821 jusqu'à 1835, inclusivement. (Les archives ne fournissent pas le montant des importations avant 1821.)

Années	Exportations.	Importations.
Sep. 1803	1,600,262	
1805	2,271,845	
1806	2,867,329	
1807	4,320,555	
1808	1,361,101	
1809	541,924	
1810	1,690,952	
1811	2,650,050	
1812	1,060,471	
1813	1,045,153	
1814	357,191	
1815	5,108,610	
1816	5,622,948	
1817	9,084,812	
1818	12,924,309	
1819	9,758,750	[illegible]
1820	7,596,157	
1821	7,272,172	3,379,737
1822	7,973,645	3,817,438
1823	7,779,072	4,283,125
1824	7,928,530	4,524,769
1825	12,582,924	4,290,621
1826	10,284,380	4,167,521
1827	11,788,997	4,531,545
1828	11,947,400	6,217,881
1829	12,386,060	6,857,809
1830	12,468,692	6,599,083
1831	16,761,989	9,764,693
1832	16,530,930	8,87[illegible],853
1833	18,981,377	9,500,505
1834	23,759,607	12,781,809
1835	36,242,226	17,516,049

Département du Trésor, Bureau du Régister 18 février 1836.

[illegible]

Deux arrivages de Tampico. La goélette Rosalie, capitaine Bontemps, et le brick [illegible], capitaine Cormier, nous fournissent des gazettes de cette ville, jusqu'au 19 de Février. Les dates de Mexico vont jusqu'au 6 du même mois. Nous n'apprenons rien de nouveau des affaires du Mexique, si non, par des lettres particulières adressées à différentes maisons de commerce de notre ville. Elles nous représentent le pays comme dans un état de tranquillité parfaite.

L'armée de Santa-Anna, qui était arrivée à Salillo, devait s'être mise en marche pour le Texas le 2 février Le prochain arrivage de Matamoros nous apprendra quelque chose de positif de cette expédition.

Les gazettes de Mexico ne disent rien du soulèvement d'Acapulco et du *pronunciamento* de Bravo et d'Alvarez; cependant cette nouvelle paraît avoir assez de crédit, si nous nous en rapportons à l'extrait suivant d'une lettre datée de la capitale, le 27 Janvier dernier: "Je ne sais que vous dire des affaires politique de ce pays. Dans ce moment il est vivement question d'un *pronunciamento* dans le Sud: on dit, qu'Acapulco a été pris, qu'Alvarez et Bravo se sont réunis pour se prononcer en faveur du fédéralisme. 150 mules sont parties d'ici ce matin pour cet endroit, chargées d'argent et de munitions. 500 hommes se sont également mis en route. On croit généralement que Santa-Anna revendra de suite à Mexico en conséquence du mouvement qui vient d'avoir lieu.

D'autres lettres de Tampico, nous annoncent cependant, que toutes les parties se sont réunis au gouvernement général et sont disposées à le seconder dans la campagne contre le Téxas.

(La *Opinion*, rapporte que le 24 Janvier, le général Urea commandant le corps d'armée qui doit marcher au Goliad, (Dolohin) par la côte de Matamoros, a du avoir une rencontre avec une partie de troupes sous les ordres de Gonzales, dans laquelle il fit d'abord deux prisonniers, s'empara des équipages, et l'obligea ensuite à se mettre à la disposition du gouvernement avec les forces qu'il avait avec lui. Il ne s'y trouvait que des Mexicains.

Une lettre de Santa-Anna datée de Saltillo le 1er. février, *que nous avons eu l'occasion de voir*, donne à entendre qu'il lui sera très facile de réduire les Texiens. C'est ce que le temps nous apprendra.

Nous apprenons d'une source certaine que deux goëlettes bien armées ont été achetées à la Jamaïque *par le gouvernement général*; elles devront croiser sur les côtes du Texas.

Un décret du président par interim de la république en date du 12 janvier déclare les ports de Matagorda et de Galveston fermés au commerce étranger ainsi qu'au cabotage du golfe. Ce décret doit être mis à exécution pour les bâtimens venant des ports étrangers du golfe, 30 jours après celui de la publication dans la ville de Mexico; et pour ceux des autres ports après 90 jours. Le dit décret restera en force tout le temps que ces deux points seront à la disposition des insurgés du Texas.

—Un projet de loi a été présenté au congrès pour déclarer la guerre de l'Texas nationale et pour établir un ordre militaire qui sera appelé ordre de la Légion d'Honneur et que l'on conférera à ceux qui se distingueront dans la campagne actuelle. Seront admis également à recevoir la décoration ceux qui ont repoussé de Tampico les agresseurs étrangers qui avaient envahi cette place, ainsi que ceux qui se conduiront de la même manière sur les autres points de la république.

La légion d'honneur devra être composée de chevaliers, officiers, commandans, Grandes Croix et d'un Grand-Maître. Ces membres nommés seront à vie, et le titre ne pourra se perdre qu'avec le droit de citoyen.

Le projet de loi établit le nombre d'années de service et les hauts faits nécessaires pour obtenir respectivement la décoration de Chevalier, d'officier, de commandant, de grand croix. Cette décoration sera une croix ou étoile ayant cinq rayons doubles. Le centre sera entouré d'une couronne de chêne et de laurier; d'un côté seront empreintes les armes nationales, avec cette devise sur la bordure, "honneur, valeur et patrie"; et de l'autre côté, dans le centre, la campagne ou le haut fait qui auront mérité la décoration, et sur la bordure, l'inscription suivante : "République mexicaine". L'ordre sera purement militaire.

Nouvelles d'Angleterre de 2 jrs. plus récentes.

Le navire New Jersey, capitaine Barstow, est arrivé à Boston venant de Liverpool, apportant des dates de cette dernière ville du 10 janvier, c'est à dire de deux jours plus fraîches que celles que nous avions précédemment reçues.

Rien de nouveau en fait de politique. Les nouvelles commerciales donnent à entendre qu'il y avait eu une amélioration dans le marché du coton.

Une lettre de Liverpool du 9 annonce que les demandes de la matinée avaient été favorables.

Les ventes de cette journée s'étaient élevées à 3000 sacs. Point de changement dans les prix.

Les ventes pour la semaine finissant le 8 étaient de 30,340 sacs. Les importations de 10,993. L'approvisionnement de la place s'élevait à 169,840, contre 133,600 pour l'année précédente.

Une circulaire de Liverpool du 9 dit que les demandes de coton avaient été très soutenues pendant la semaine. Les détenteurs ont vendu à une augmentation de un huitième à un quart pour les Américaine et les Brésiliens. Les ventes à l'encan, faites la veille, des *cotons Ses Islands produisirent un prix plus élevé* que celles du 11 décembre. Environ deux tiers de ces cotons furent achetés: et tous les lots tachés se sont vendus, mais sans augmentation aucune dans les prix. Les cotons Egyptiens valaient 1/2 d. de plus. Ceux des Grandes Indes et les autres espèces avaient obtenu peu ou point d'altération dans leurs quotations; sur les 30,340 sacs vendus il se trouvait 17,000 sacs Américains, 700 Pernambouc, 2100 Bahia, 200 Surate et 500 Egyptiens, qui furent achetés par les spéculateurs ; et 140 sacs Américains et 200 Surate, pour l'exportation.

Le prix-courant du 8 annonce que les ventes de tabacs de la semaine étaient de 300 boucauds, savoir : 20 boucauds Virginie à expédier pour l'Irlande. Le reste était de la Virginie et du Kentucky acquérans pour la consommation ; le tout s'est vendu aux prix faits.

Premier Correspondant de l'Abeille.

LETTRE XXXII.

Washington, 19 *Février*.

M. Ewing, du comité des ventes publiques, a présenté au sénat le 27 janvier, un rapport très bien fait sur l'emploi à faire des recettes provenant de la vente de ces terres. Ce sujet est d'un grand intérêt, et en l'absence de nouvelles locales, je pense que vos lecteurs ne seront pas fâchés d'en avoir une analyse.

Le rapport commence par énoncer le fait que l'excédant du revenu, dans le trésor public, s'élève à environ 24 *millions de dollars. Cette somme doit augmenter* toutes les ans. Quels sont les moyens de la répartir entre les divers états, afin d'empêcher que ces fonds ne s'accumulent. Les voici:

1o. La *réduction des droits de douane. Le comité* pense que cette mesure est impolitique et ne peut que mettre en danger la paix et l'harmonie qui règnent dans le pays.

2o. L'*augmentation progressive* des allocations faites en faveur de la marine et des fortifications. Cette mesure est nécessaire, afin de mettre le pays en état de défense et dans une attitude propre à ne craindre aucun ennemi, mais le comité pense qu'il n'est pas convenable de construire des forts et des bâtimens de guerre, pour épuiser l'excédant du revenu public.

3o. La réduction du prix des terres publiques et l'abandon aux divers états de la plus grande partie de celles qu'ils renferment. Le comité désapprouve cette mesure, qu'il trouve injuste et impolitique.

Divers autres propositions ont été faites, pour arriver à l'objet que l'on se propose. On a parlé de graduer les prix des terres publiques et de faire cession aux divers états de celles qui n'auraient pas trouvé d'acquéreurs, après les avoir exposés en vente pendant un certain espace de temps.

Telle n'est pas l'opinion du comité. La valeur des terres publiques ne pourra jamais varier, elle ne saurait être affectée que par le plus grand nombre des ventes et la densité des établissemens formés sur les lieux. Fixer une échelle des prix serait au contraire nuire à la vente des terres et déprécier la valeur de toutes celles du voisinage. Les spéculateurs hardis et habiles y trouveraient un vaste champ; il en résulterait dans les prix une fluctuation nuisible aux véritables intérêts du pays et à ceux des cultivateurs. Quant à la cession des terres publiques aux divers états après qu'elles auraient été mises en vente pendant un certain nombre d'années, ce serait enfreindre un contrat solennel, conclu et ratifié en vertu de la constitution des Etats Unis. Les actes de cession portent expressément que les terres cédées constitueront un fonds *commun, au profit des Etats*, membres de l'Union fédérale et qu'elles seront mises en vente pour ce seul objet. Sur ce point, les argumens du rapport sont aussi clairs qu'exacts et démontrent avec la plus grande lucidité que cette mesure serait une violation de l'esprit et de la lettre du pacte fondamental.

Le comité procède ensuite à examiner le droit de préemption et déclare que ce système adopté au profit de la classe pauvre des cultivateurs a donné lieu à de grandes fraudes et à de grandes injustices. Ce système devrait être aboli.

Le comité censure aussi le système d'accorder des terres publiques pour être appliquées à des collèges, des universités. etc. Il est impossible de décider parmi les institutions établies dans un même Etat, quelles sont celles qui méritent ces donations et l'allocation d'une certaine somme qui ferait le même effet.

D'après ces observations, que je vous ai données sommairement, le comité conclut que le meilleur parti est de distribuer parmi les divers états, selon leurs droits respectifs, le produit de la vente des terres publiques pour en faire l'usage qui paraîtra le plus convenable et le plus avantageux.

Quant au droit constitutionel de disposer de ces terres, le comité pense que toutes celles qui sont situées au Nord du 31ème dégré de latitude et à l'Est du Mississippi doivent être vendues par le Congrès; parce que la constitution et les termes du contrat, leur en fait un devoir. Il n'en est pas de même de celles qui sont situées dans la Floride et dans la Louisiane, et qui ont été cédées aux Etats-Unis, par contrat spécial de vente. Le prix en a été prélevé sur les fonds provenant de la vente des terres, ce qui les placerait dans la même situation, car c'est été convertir en terres les sommes provenant de la vente d'autres terres.

Quoiqu'il en soit, le rapport énumère les avantages si vants de la mesure proposée:

1o. La vigilance et l'activité des représentans du congrès des divers états en sera doublée, car, ils auront un intérêt direct à ce que les terres publiques ne souffrent aucune dilapidation.

2o. L'excédant du revenu trouvera un *placement* assuré et avantageux, sans que la constitution soit violée.

3o. Les sommes payées pour l'acquisition des terres *resteront dans les états d'où elles seront sorties.*

4o. Les divers états pourront exonérer leur population des taxes qui leur sont maintenant imposées.

Le produit de la vente des terres publiques est évalué à environ *dix millions de dollars par an.* Le comité propose donc de répartir cette somme, avec celle de $20,571,125, maintenant dans les caisses du trésor public, entre les divers états, dans la proportion de leurs droits.

Telle est à peu-près la substance de ce rapport, parfaitement raisonné et très-impartial. Il contient en outre quelques faits de statistique, qui peuvent vous paraître intéressans. La somme totale, produit de la vente des terres publiques, depuis 1796 jusqu'en 1835 inclusivement, s'élève à $64,029,496, 61. Le produit net de ces ventes, en Louisiane, depuis 1821 jusqu'à 1835, a été de 999mille quatre-vingt sept piastres et quarante sept cents.

Dans le bill annexé à ce rapport, il est proposé de donner aux états d'Ohio, Indiana, Illinois, Alabama, Missouri, Mississipi et Louisiane, dix pour cent sur le produit net des ventes de terres faites dans les limites de leur territoire après le 31 Décembre 1832. Cette somme, accordée comme allocation extraordinaire, serait applicable à des objets d'améliorations intérieures ou à l'éducation publique, sous l'inspection de la législature de ces états. Le surplus, après déduction de ces dix pour cent, serait repartis entre les 24 états, dans la proportion de leur représentation fédérale, jusqu'au 31 *Décembre 1837; à moins que les Etats-Unis ne se trouvent entraînés dans une guerre étrangère.* Ce bill sera sans doute discuté demain.

Nous lisons dans un journal de New York, du 17 février, les nouvelles suivantes de la Nouvelle Grenade. Des lettres de Carthagène du 21 janvier nous annoncent que les prétendus réformateurs de Venezuela, qui occupent Maracaibo, se sont livrés à toutes sortes d'excès contre les habitans et les étrangers. La plus grande partie de la population s'est réfugiée à Ste. Marthe. Le gouverneur de Carthagène, voulant empêcher les rebelles de se jeter dans la Nouvelle Grenade, a rassemblé des troupes sur les frontières de Maracaibo, et fait signifier aux chefs des insurgés que dans le cas où ils seraient vaincus et mis en fuite par le général Paez, il ne leur serait permis de pénétrer sur le territoire de la Nouvelle Grenade qu'après avoir mis bas les armes.

SENAT DE LA LOUISIANE.

SEANCE DU JEUDI 3 MARS.

Tous les membres du sénat sont présens, excepté M Porche.

Le sénat adopte la résolution pour prolonger la session jusqu'au lundi, 14 de ce mois.

L'ordre du jour est la discussion du bill pour diviser la ville de la Nouvelle Orléans en trois municipalités.

M. Hoa s'est toujours opposé à la division de la ville. Des mesures efficaces pourraient opérer une réconciliation durable entre les intérêts qui se combattent. L'union de tous les divers districts serait le meilleur gage de l'harmonie et de la prospérité de la ville, sous une seule administration municipale. Les seules réformes à adopter seraient une représentation plus juste de la population des différentes portions, de manière à favoriser et développer également tous les intérêts.

Dans un gouvernement républicain où le vœu de la majorité doit prévaloir, la représentation établie sur une base équitable est le seul remède à tous les maux. Point de dissensions qu'elle n'étouffe et d'intérêts différens qu'elle ne puisse concilier. Un amendement à la charte de la ville *pour réformer la représentation au* conseil, est été le meilleur moyen de faire cesser toutes les plaintes et réclamations.

Deux fois la législature a eu à s'occuper d'un bill comme celui que le sénat discute; déjà, lorsqu'il était membre de la chambre, il a cru de son devoir de s'opposer au projet de loi. Aujourd'hui encore, il s'opposerait, s'il n'était bien convaincu que la grande majorité de ses commettans en réclament l'adoption. D'ailleurs, les circonstances sont changées, le temps et les clauses du nouveau bill ont détruit les *plus fortes* de ses objections; et il ne tient pas à son opinion assez pour résister aux vœux de ses commettans qui croient nécessaire de diviser la ville en trois municipalités afin d'éviter de funestes collisions.

Pour concilier ce qu'il doit à sa conscience et ses devoirs envers ses commettans, pour veiller à leurs intérêts, il a examiné le bill lorsqu'il a été présenté à la chambre, selon le loisir dont il pouvait disposer. Une clause y a été introduite pour rapporter, en masse, toutes les lois contraires au bill. Ne sachant quelles étaient ces lois, comment elles affectaient les intérêts de ses commettans, et n'ayant pas le temps de les examiner à fond, il s'est adressé aux avocats de la corporation dont les talens bien reconnus lui faisaient espérer une solution à ses questions. Il a reçu la réponse qu'il leur faudrait un mois entier d'examen pour former une opinion arrêtée et précise. Il s'est alors adressé aux partisans du bill, pour en obtenir de remettre la discussion jusqu'à la session prochaine et lui donner le temps nécessaire pour examiner et comparer le bill avec les lois de la corporation. Il n'en a reçu qu'un refus Quelle ressource lui restait-il? de proposer quelques amendemens. Quelques uns ont été introduits dans le projet lorsqu'il était discuté par la chambre, ceux du moins qu'il regardait comme nécessaires aux intérêts de commettans.

L'honorable sénateur n'a jamais été du nombre de ceux que la cupidité ou l'ambition poussent à intriguer. Dans l'ne ou l'autre chambre, il a voté consciencieusement sur chaque question qui leur a été soumise. Mais un vote consciencieux ne peut être basé que sur la connaissance intime du sujet, sur l'examen approfondi de chaque mesure Il n'en est pas de même aujourd'hui; entraîné par la grande majorité de ses commettans, il vote sans avoir pu étudier la question, ou calculer les conséquences probables de la loi. Que la responsabilité de son vote retombe donc sur eux, et qu'il soit fait ainsi qu'ils le désirent!

Les différentes sections du bill sont lues, mises aux voix et adoptées à l'unanimité, sans opposition. Le bill subit une troisième lecture et est immédiatement envoyé à la chambre.

La Chambre transmet au Sénat un bill supplémentaire. Les fonds provenant de la vente des terres publiques situées le long du fleuve entre les rues du Canal et de l'Esplanade, dernièrement en litige entre la Corporation et les Etats-Unis, seront versés à la caisse d'amortissement établie par la section 15 du bill pour l'extinction de la dette de la ville. Lorsque dans les districts composant la même municipalité, la population électorale se trouve divisée de manière à présenter des *fractions non représentées au-dessous de 60, ces fractions* seront réunies et si elles forment le nombre 100, la municipalité aura droit à un alderman de plus. La réunion des trois municipalités en une seule n'aura lieu que par le vote des deux tiers de tous les citoyens ayant droit de voter dans la ville. recueilli conformément aux règles qui pourront être établies par une future Législature.

Ce bill supplémentaire est aussi adopté, sans opposition.

Sur motion de M. Cuny, la charte de la banque de Franklin est portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Brownson présente le rapport du comité des deux chambres chargé d'examiner la situation de la banque de la Louisiane. Le Sénat en ordonne l'impression.

M. Landry présente un bill pour changer l'époque des sessions de la Cour de District dans les paroisses d'Ascension et de St. Jacques—Adopté.

Sur motion de M. Brownson, le bill relatif aux routes publiques de la paroisse de St. Martin subit une troisième lecture et est adopté.

Le Sénat s'ajourne au lendemain.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 4 Mars 1836.

COTON

1680	balles Mississippi		16½cts.
317	do	do	do	17
1377	do	do	do	15½
55	do	do	do	17½
441	do	do	do	17
3770			

PRODUITS.

Sucre de la Havane	15
Dito de la Nlle.-Orléans	10 à 11
Farine par baril	67 7½
Porc mess	022
Dito prime	020
Bœuf mess	012
Dito prime	011
Graisse par barils	14 à 14 1/2
Whiskey rectifié	56
Beurre de Goshen	31
Dito de l'Ouest	22 à 25
Café de la Havane	15
Dito Rio	14
Chandelles de blanc de baleine	35 à 37
Dito de suif	13½

Cours d'actions à la Nouvlle-Orléans.

Vendredi 4 Mars 1836.

Corrigés par Thomas Fellows, courtier de change.

Banque de l'Etat de la Louisiane	118 demandé
Banque d'Orléans	114 dem. ventes.
Banque de la Louisiane	pas de ventes.
Banque Consolidée	106 dem. ventes.
Banque du Canal	107 dem. ventes.
Banque de Cité	107 demandé.
Banque de l'Union de la Louisiane	183 dem. ventes.
Banque des Citoyens	
Banque Commerciale	105 dem. ventes.
Banque des Artisans	54 dem. ventes.
Banque du Gaz	106½ dem. ventes.
Banque du Chemin de Carrollton	28 demandé.
Compagnie d'Ass. de l'Etat de la Louis	30 ventes.
Compagnie d'Ass. de la Louis	0130 pour 300 payés.
Compagnie d'Orléans	pas de ventes.
Compagnie d'Ass. du Mississippi	point d'offerts.
Compagnie d'Ass. des Négociants	33½ demandé.
Compagnie d'Ass de l'Ouest	55 demandé.
Compagnie d'Ass. de l'Atlantique	28 dem. ventes.
Compagnie d'Ass. de l'Océan	53 demandé.
Compagnie d'Ass. Commerciale	45 pour 50 payés.
Compagnie d'Huile de graines de Coton	pas de ventes.
Compagnie de Navigation d'Orléans	pas de ventes.
Compagnie de Pontchartrain	77 pour 0100 payés.
Compagnie du Railroad de Nashville	par—ventes.
Compagnie de la Presse d'Orléans	150 pour 500 payés.
Compagnie de la Presse de la Levée	480 pour 500 payé.
Compagnie d'Architectes de 1828	65 pour 100 payés.
Compagnie d'Architectes 8e. Dist	pas de

LES personnes dont les noms suivent ont été nommées officiers de la Pompe Lafayette No. 3, savoir :

Messrs. Dionisio Teregrossa, Foreman
Jn. Bte. Balanoinnis, 1er. Assistant.
Frédéric Dasbon, 2nd. Assistant.
Jn. Bte. Lebeaue, Secrétaire.
François Renaud, Trésorier.
Guichard Simon, Steward.

5 mars—3 JN. BTE. LABAURE, Secrétaire.

OFFICIEL.

DOUZIEME LEGISLATURE—3me. SESSION.

Nouvelle Orléans, 4 mars 1836.

Les membres dont les noms suivent ont pas répondu à l'appel de la chambre, savoir: MM Dixon, Perret, Haile, Labeau, Marigny, Milligan, Montégut, Ogden et Patin. FLORIAN ROUSSEL,

Secrétaire de la chambre des représentans.

JOURNAL DU SENAT.

MARDI 1er. Mars 1836.

Le Sénat s'est assemblé conformement à l'ajournement.

Membres présents : Mrs. Chs. Derbigny, président, Bossier, Brownson, Cuny, Dupré, Johnson, Labauve, Labranche, Lacoste, Landry, Lewis, Moore, Morancy, Reid, et Tête.

Sur motion de Mr. Bossier, un congé d'absence de *quelques jours a été accordé à Mr Hoa.*

Sur motion de Mr. Johnson, le Sénat a pris en considération le bill intitulé :

" Acte pour rappeler un acte annexant certaines paroisses y mentionnées au District Occidental de la *Cour Suprême et y établissant un terme additionnel* approuvé le 2 Avril 1832 " lu pour la seconde fois et amendé.

Le Secretaire a porté à la Chambre les bills intitulés :

" Acte pour amender un acte pour amender un acte intitulé acte pour autoriser le Trésorier de l'Etat à souscire pour 500 actions du fonds capital de la Compagnie des Canaux de Barrataria & Lafourche et pour d'autres objets. "

" Acte pour diviser la Paroisse de Plaquemines en districts d'élections et pour d'autres objets. "

" Acte pour venir au secours de la paroisse de Claiborne, " et

" Acte amendant un acte pour incorporer la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et Nashville, approuvé le 30 Janvier 1835, et pour amender l'acte supplémentaire y relatif, approuvé le 24 de Mars 1835. "

Mr. Labranche de la part du Comité d'enrôlement a rapporté dument enrolés les bills provenant du Senat intitulés :

" Acte pour changer l'époque d'assessement dans la paroisse des Natchitoches ; " et

" Acte pour étendre la juridiction de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. "

En consequence le secretaire a porté les dits bills à la chambre pour y recevoir la signature de l'orateur.

Mr. Bossier de la part du comité réuni, nommé au sujet de cette partie du message du gouverneur relative aux terres publiques, a rapp rté un bill intitulé :

" Acte pour venir au secours des personnes qui ont pris possession de terres en vertu de titre communément appelés *Floats*, ou qui se sont établis sur des terres du gouvernement général entrées par le gouverneur au profit des Ecoles publiques de la Louisiane. "

Ce bill a subi sa première lecture.

Mr. Cuny de la part du comité de conférence au sujet du bill intitulé :

" Acte pour établir la manière d'élire les jurés de police, dans la paroisse des Rapides et pour d'autres objets, " a rapporté les sections rejetées par le Sénat, avec amendemens, lesquelles sections ainsi amendées ont été adoptées par le Sénat, et le concours de la Chambre y a été demandé.

Mr Johnson de la part du comité réuni chargé d'examiner l'état du pénitentiaire à Baton-Rouge, a présenté les rapports suivants :

1er. Nous avons pas reçu ces documens en français

Mr. L'bauve de la part du comité réuni chargé d'examiner les affaires de la Banque de Cité de la Nouvelle Orleans a presenté le rapport suivant :

A l'Honorable Président du Sénat.

Le Comité réuni chargé d'examiner l'état des affaires de la Banque de Cité de la Nouvelle Orléans, et d'en faire un rapport, a l'honneur d'exposer, que les membres du dit comité ont ensemble rempli leur devoir le 20 de Fevrier, en se transportant à la maison de ladite Banque, où ils ont été poliment accueillis par le Caissier, qui a procuré à votre comité tous les moyens d'examiner et connaître le vrai état des affaires de cette Banque ; que les livres de la dite Banque, et toutes autres choses y relatives ont été présentés à votre Comité ; que votre comité a examiné les livres et est resté assuré que les affaires de la dite Banque sont prudemment, soigneusement et avantageusement administrées ; que votre comité a comparé l'exposé ci-annexé, qui fait partie du rapport, avec les livres, et qu'il les a trouvés parfaitement d'accord, sous tous les rapports, et tout vous est respectueusement soumis &c.

ZENON LABAUVE,
Président du Comité de la part du Sénat.

W. H. SPARKS,
Président du comité de la part de la Chambre.

Sur motion de Mr. Labauve le Sénat a pris en considération la " *Résolution concernant (le milieu)* les frais de voyage à payer à certains comités' amendée, et sur motion renvoyée à demain.

Un message de la Chambre des Representants apporté par Mr. Florian Roussel, son greffier, a informé le Sénat que la Chambre avait donné son concours aux amendemens du Sénat au bill intitulé :

" Acte pour établir la manière d'élire les jurés de police, dans la paroisse des Rapides et pour d'autres objets, "

" Acte pour venir au secours de la paroisse de Claiborne ; " et

" Acte pour étendre la juridiction de la Cour de Plaquemines, et pour d'autres objets. "

Le même message a informé le Sénat que la Chambre avait adopté sans concours aux bills provenant du Senat, intitulés :

" Acte relatif à la ville de Lafayette, et au jury de police de la paroisse de Jefferson ; " et

" Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin à Coulisses d'Iberville ; "

Le même message a demandé le concours du Sénat aux bills intitulés :

" Acte pour amender l'acte intitulé acte pour incorporer la ville de la Nouvelle Orléans, approuvé le 17 février 1905, et d'autres actes amendant le susdit acte. "

" Acte pour amender un acte pour incorporer la Banque des Artisans et Commerçants de la Nouvelle Orléans. "

" Acte pour incorporer une Compagnie pour construire une route sur la prairie entre la Nouvelle Orléans et le detour des anglais, sur la rive droite du fleuve Mississippi. "

" Acte relatif à l'éducation publique de la paroisse de Catahoula ; " et

" Résolution nommant un comité réuni pour examiner l'appareil de Littleton Ayres, pour filtrer et purifier l'eau et les autres liquides ; et en faire un rapport aux deux Chambres.

ORDRE SPECIAL DU JOUR.

" Acte pour venir au secours de J. E. Lefebvre et de J. B. Hardy, " lu 2me. fois, exempté de la règle, lu pour la 3me. fois, passé.

Sur motion de Mr. Moore ce bill a été pris de nouveau en considération et renvoyé à demain.

" Acte pour venir au secours du Collège Medical de la Louisiane, "

Lu pour la 3de. fois et amendé.

" Acte pour venir au secours de David Duval " lu pour la 2de. fois.

" Acte pour incorporer la Compagnie de Navigation *des Rapides " lu pour la seconde fois, exempté des* règles, lu pour la 3me. fois et passé,

Un message écrit du Gouverneur a été apporté par son secretaire intime.

Un message de la Chambre des Représentans, apporté par Mr. Fl. Roussel, *son greffier, a informé le* Sénat que la Comité d'enrôlement de la Chambre, avait rapporté dûment enrôlés, et que l'Orateur avait signé, le bill intitulé :

" Acte pour venir au secours de Michel Paul ; " et

" La résolution invitant l'Avocat-Général à donner son opinion au sujet du refus de la Banque de Commerce de permettre à la Législature d'examiner l'état de ses affaires. "

Le même message a informé le Sénat que la Chambre avait donné son concours au bill *provenant du Sénat* intitulé :

" Acte pour amender un acte intitulé: acte autorisant certaine disposition des terres destinées aux Ecoles publiques, dans les paroisses de Carroll et des Natchitoches. "

" Le même message a demandé le concours du Sénat au bill intitulé :

" Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin à Coulisses de Baton-Bouge et Clinton. "

Mr. Landry, conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté un bill intitulé :

" Acte pour autoriser Laurance Rebre à mettre du loterie certains biens. " lu pour la première fois.

Sur motion de Mr. Moore le Sénat a pris en considération le bill venant de la Chamb